

Le « Maigret des bronzes » contre le faussaire

Experts, marchands, commissaires-priseurs ont été « abusés » par le plus important trafic de contrefaçon de ces trente dernières années.
Des milliers de copies de Rodin, Maillol, Camille Claudel, Barye en pièces à conviction...

Le procès du plus gros trafic de faux bronzes de ces trente dernières années s'est ouvert hier matin au tribunal de grande instance de Lure. Guy Hain, un redoutable faussaire déjà condamné pour fraude fiscale, banqueroute, violences volontaires... comparaisait pour « contrefaçon d'œuvres d'art, débit d'ouvrages contrefaçons et escroqueries ». Une peine pouvant aller chercher jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. L'étude Faure et Rey de Rambouillet, qui a sulé plusieurs centaines de contrefaçons fondus par Hain, a été « pée pour « complicité d'escroquerie ». Il en est de même pour l'endeur Bernard Rudier, fils de Georges Rudier (il avait collaboré avec Hain) et petit-neveu d'Eugène (fondeur exclusif de Rodin, puis Musée Rodin, et repreneur de la fonderie d'Alexis, son père).

C'est principalement sur le nom de Rudier que Guy Hain a empêché commissaires-priseurs, marchands et experts, en remplaçant la signature de Georges par celle plus commerciale d'Alexis. Jouant sur l'incompétence et le manque de déontologie de certains professionnels, Guy Hain a fait passer pour authentiques des milliers de tirages illicites, ayant la simple valeur de reproductions. Présentées en salle d'audience, les pièces à conviction de Rodin – vendues pour certaines plusieurs millions de francs –, en sont la preuve : quatre faux *Age d'airain* monumentaux, trois grands *Balzac* et trois grands *Baisers*.

Sans la ténacité de Denis Vincent, inspecteur au SRPJ de Dijon aujourd'hui à la retraite, Guy Hain ne se serait jamais fait épier. Ce « Maigret des bronzes » a été entendu comme principal témoin avec Jean-Pierre Camard, tous deux experts près la cour d'appel. Le Musée Rodin, qui s'est toujours montré trop discret de l'avis de certains spécialistes, s'est porté partie civile. Il a été rejoint par plusieurs ayants droit d'artistes (Mme Dina Vierny pour Maillol et Mme Violaine Bonzon pour Claudel), ainsi que divers collectionneurs ayant été abusés. Si l'instruction a traîné en longueur (trois juges se sont succédé à Lure), le jugement devrait être rendu rapidement, à l'issue du procès, ce soir. A moins que le principal accusé, Guy Hain, ne parvienne encore à repousser l'échéance...

PAR BÉATRICE DE ROCHEBOUËT

Un wagon de faux bronzes sous scellés. Vingt tonnes de contrefaçons de Rodin, Claudel, Maillol, Renoir, Carpeaux, Barye, Fremiet, Mène et tous les autres grands noms de la sculpture XIX^e et XX^e. Des milliers de tirages illicites, de pièces brutes de fonderie, de plâtres originaux, de retirages en plâtres récents, de résines ou de plâtres issus de surmoulages... Bref, ce véritable « trésor » sort aujourd'hui de pièce à conviction dans le procès de Guy Hain, l'un des plus importants faussaires en bronze de cette fin de siècle.

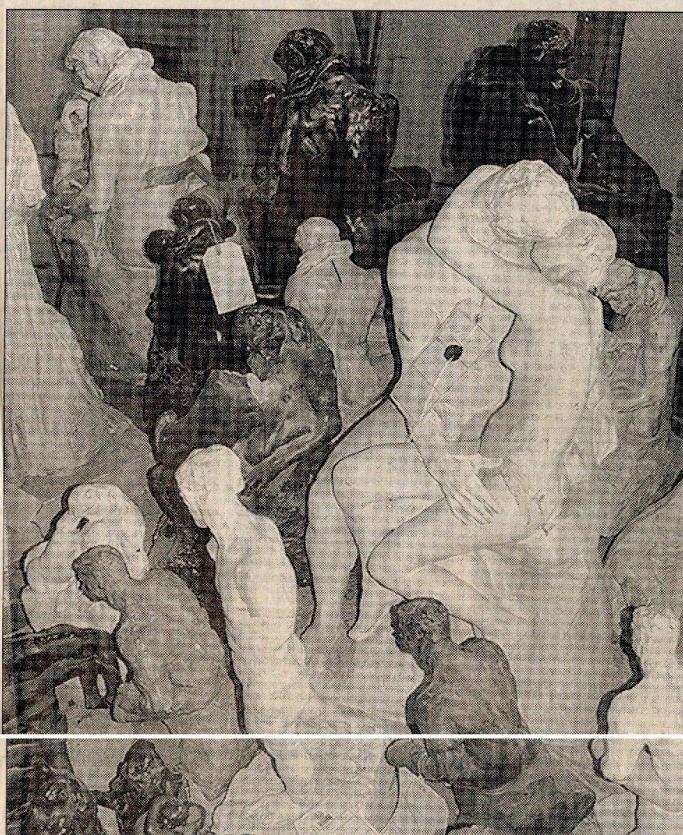
Surnommé « le duc de Bourgogne » (appellation de son ancien magasin au Louvre des Antiquaires), Guy Hain était bien connu du monde de l'art. Personne n'ignorait les agissements de cet habile et dangereux escroc, qui a porté un coup fatal au marché des éditions en bronze et, surtout, à celui de Rodin. Mais tout le monde ferme les yeux. Le marché, entre 1987 et 1990, n'était-il pas en plein boom ?

Un certain nombre de professionnels de réputation internationale ont conscience ou par manque de connaissance expertisé et vendu des contrefaçons, fabriquées par Guy Hain. Celles-ci étaient mises sur le

marché par l'intermédiaire de son ex-épouse, Solange Jonckheere, un prête-nom (elle a fait l'objet d'un non-lieu).

L'escroquerie, portant sur une centaine de millions de francs, aurait pu continuer, si Denis Vincent du SRPJ de Dijon n'avait mis le nez dans cette affaire. A l'été 1991, l'inspecteur, qui vient de démanteler le trafic international des faux Diego Giacometti (l'affaire est toujours en appel à Besançon) est informé de la réouverture d'une ancienne fonderie à Luxeuil-les-Bains, dirigée clandestinement par Guy Hain. Ce dernier a toutes les attitudes du parfait traiquer. Il fait couler des bronzes en cachette, envoie sa production brute de fonderie à Paris par des filières toujours différentes, récupère lui-même ou fait livrer la marchandise chez Georges Rudier à Châtillon ou dans un atelier de ciselure à Nogent-sur-Marne, afin que celle-ci soit montée, ciselée et patinée.

De longues et difficiles filiations aboutissent à l'interpellation de Guy Hain en janvier 1992 et à une série de perquisitions. Saisies dans les fonderies Hain mais aussi chez des professionnels et des particuliers 20 tonnes de contrefaçons sont mises sous scellés à Lure. A la



Rodin était la cible préférée du faussaire Guy Hain. Dans toutes les tailles, ces *Baisers*, *Bourgeois de Calais*, *Age d'airain*... et beaucoup d'autres bronzes et plâtres de sculpteurs célèbres des XIX^e et XX^e siècles, comme *L'Amazone* de Barye, ont été mis sous scellés...

A total, vingt tonnes de contrefaçons. (Photos Gérard Blaise.)



Un marché coulé

La notion d'originalité est récente. Le décret sur la limitation des éditions originales (huit exemplaires plus quatre épreuves d'artistes) ne date que de 1981. C'est donc principalement la sculpture à tirage non limité (de 1830 à la guerre de 1914 environ) qui a été la cible des faussaires. Il est facile de continuer les éditions de Rodin, tombé dans le domaine public, ou celles de Barye, non numérotées (sauf pour quelques modèles).

De 1987 à 1991, MM. Faure et Rey auraient écoulé à Rambouillet pour plus de 12 MF de francs de faux Barye, Mène, Fratin, et

la porte de Rodin (MM. Millon et Robert) sont partis au Japon. Un an plus tôt, MM. Poulin et Le Fur, assistés de l'expert Albert Bénamou, auraient vendus pour 3,5 MF un *Age d'Airain*, semble-t-il, à Christian Pellerin, ainsi que d'autres pièces litigieuses. Après l'affaire Hain, d'autres propriétaires de bronzes risquent de se réveiller...

B. R.

Servant de pièces à conviction dans le procès de Guy Hain, ces deux *Age d'Airain* monumentaux avaient été

demande de l'administration fiscale, certaines portant la mention légale « Reproduction » pourraient être revendues sur marché.

Remis en liberté sous caution, Guy Hain, qui a pourtant interdiction de produire et de commercer le bronze, continue sans scrupule. Mégalomane, il ouvre un nouvel atelier de ciselure à Saint-Maur, dans les locaux de l'ancienne fonderie Boivin, déjà impliquée dans l'affaire des faux Giacometti !

L'enquête menée tambour battant révèle que les tirages illicites étaient faits à partir de moules en plâtre surmoulés sur des bronzes mais aussi à partir de plâtres originaux provenant de l'ancienne fonderie Rudier ou encore de copies en plâtres – doubles exécutés pour préserver l'original et couler le bronze. D'où la difficulté de déceler les contrefaçons de Hain, dont l'inscription « Georges Rudier fondeur Paris », « Reproduction », était meulée et transformée en Alexis Rudier ». Parmi les quatres *Age d'Airain* monumentaux présentés au tribunal, l'un porte le nom de Georges et les trois autres, celui d'Alexis. Vendu en tant que « Reproduction », le cinquième se trouve aujourd'hui au gulf du baron Bic en Sologne.

Toujours sous scellés, les autres multiples Rodin exécutés dans toutes les tailles (des *Eternel printemps*, *Balzac nu*, *Pen-*

qu'un grand nombre de modèles connus (*La Maternité* de Renoir, *Les Causeuses* de Claudel, *La Femme à la pomme* de Maillol...) et des bronzes animaliers (*L'Amazone* de Barye, *L'Accolade* de Mène, *Le Jockey de Bonheur* de Barbedienne...) portent eux aussi les diverses signatures de Rudier et celle du fondeur Barberousse.

Guy Hain a toujours affirmé qu'il possédait des protocoles d'accord avec Georges Rudier. Mais, ce dernier, inculpé dans l'affaire Hain, est mort à l'automne 1994, un an après la liquidation judiciaire de sa fonderie. La vente de son stock par M. Gillet-Seurat de Nanterre avait heureusement été arrêté à temps (voir nos éditions des 24 et 25 septembre 1994). Certaines pièces saisies ont rejoint celles de Lure.

Il va de soi qu'un trafic de contrefaçon à si grande échelle a eu de lourdes implications dans le marché de l'art. Plusieurs commissaires-priseurs, marchands et experts, tout comme les maisons anglo-saxonnes Sotheby's et Christie's, pourraient être mises en cause (voir encadré). S'il est difficile d'établir leur complicité, le fait qu'ils aient vendu autant de faux « de bonne foi » dénonce toutefois clairement leur incomptance. Le marché manque cruellement de spécialistes faisant autorité...

B. R.



oncument à leur rencontre les préfets de police
l'on en réunion...
tion à Paris :